



COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

M. le Maire a le plaisir de recevoir à 20h00, M. Marc PECHOUX, Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et M. Samuel LACHAIZE, Directeur Général des Services. Ils présentent au nouveau conseil municipal l'ensemble des compétences détenues par la CCDSV et les futures réalisations et projets du mandat.

FINANCES

1.-Création de logements – Validation de l'avant-projet définitif

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif (APD), pour la création de trois appartements, élaboré par le cabinet d'architecte BRINDISI.

L'avant-projet est composé :

- des plans des futurs appartements qui seront créés,
- des plans de coupe,
- d'une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux concernant la création des trois logements s'élevant à 365 250,00 € HT.

Le programme est principalement axé sur la mise en location de trois logements avec les dépendances restantes du bâtiment de la boulangerie.

Le conseil municipal :

- APPROUVE** l'APD de l'opération de création de trois logements élaboré par le cabinet d'architecte BRINDISI,
- AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les études de projet.

Vote : « pour » à l'unanimité

2.- Création de logements – Validation de la mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'opération de création de trois logements dans les dépendances restantes du bâtiment de la boulangerie dont le but est leur mise en location, M. le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de la mission de maîtrise d'œuvre.

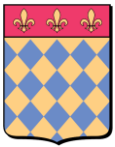
Le devis présenté est celui du cabinet d'architecte BRINDISI qui s'élève à :

- 41 273,25€ HT (49 527,90 € TTC) sur une base de montant de travaux estimé à 365 250,00 € HT, soit 11,30 % de taux d'honoraires ;

Ce montant comprend la rémunération de co-traitant :

- 7 016,45 € HT (8 419,74 € TTC) pour LP-VERNAY, économiste ;
- 5 159,16 € HT (6 190,99 € TTC) pour WBI, ingénieur fluides
- 29 097,64 € HT (34 917,17 € TTC) pour CAB BRINDISI, architecte.

Vote : « pour » à l'unanimité



3.- Création de logements – Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et de la DSIL

M. le Maire informe que le projet de la commune de créer trois logements dans les dépendances restantes avec une rénovation énergétique du bâtiment de la boulangerie qu'elle vient d'acquérir pourra faire l'objet de demande de subvention :

- Auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Il propose de solliciter l'appui financier de l'Etat pour ce projet.

Vote : « pour » à l'unanimité

4.- Création de logements – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain

M. le Maire informe que le projet de la commune de créer trois logements dans les dépendances restantes avec une rénovation énergétique du bâtiment de la boulangerie qu'elle vient d'acquérir pourra faire l'objet de demande de subvention :

- Auprès du Département de l'Ain, au titre de la Dotation Territoriale

Il propose de solliciter l'appui financier du Département pour ce projet.

Vote : « pour » à l'unanimité

5.- Participation aux centres aérés

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2020-03 du 11 février 2020 fixant la participation financière aux centres aérés pour l'aide aux familles à 2,90 € par jour et par enfant de Villeneuve dans la limite de 20 jours par an et par enfant.

Le conseil municipal :

- DECIDE** de reconduire cette participation dans les mêmes conditions,
- DIT** qu'elle sera versée directement aux centres aérés sur présentation d'une facture mentionnant les noms, prénoms, adresse de l'enfant ainsi que la durée du séjour.

Vote : « pour » à l'unanimité

6.-Location du terrain communal parcelle section ZL n°0050 – Changement de locataire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 octobre 2009 attribuant le terrain communal cadastré section ZL n°0050 d'une superficie de 1 ha 67 a à l'exploitant fermier M. Pascal PHILIPPON.

M. le Maire informe l'assemblée de :

- la résiliation le 28 janvier 2021 du bail à ferme correspondant, par M. Pascal PHILIPPON ayant atteint l'âge requis pour bénéficier de la retraite,
- la demande d'exploiter cette parcelle reçue de M. Sébastien PETIT, exploitant, domicilié 29 chemin de la Métairie à VILLENEUVE.

Vote : « pour » à l'unanimité



URBANISME

7.- Division de parcelle sur propriété communale, située en zone artisanale

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de deux parcelles situées en zone artisanale de Vaize cadastrées section D n°1039 et 1040.

Sur le plan de zonage du PLU, la parcelle n°1039 a une superficie de 1 261 m² en zone UX et la parcelle n°1040 a une superficie totale de 817 m² dont 629 m² en zone UX et 188 m² en zone N.

Après discussion avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée qui a la compétence « Economique » sur le territoire de ses communes membres, ses deux terrains sont destinés à être vendus à des artisans, et il apparaît nécessaire que la commune reste propriétaire de la surface classée en zone N afin de garder l'entretien du bassin excréteur des eaux pluviales.

Le conseil municipal :

-ACCEPTE la réalisation d'une division de parcelle afin de détacher les 188 m² situés en zone N sur la parcelle cadastrée section D n°1040,

Vote : « pour » à l'unanimité

8.- Décision sur l'extension de la zone artisanale par la CCDSV

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, compétente en matière de développement économique, a fait part de son souhait d'entreprendre l'extension de la zone artisanale de Vaize sur les parcelles cadastrées section D n°1201 en totalité, 931, 933 et 935 soit un agrandissement sur une surface totale supplémentaire de 13 436 m² classée à ce jour en zone N.

Le conseil municipal :

-REFUSE l'extension de la zone artisanale sur la totalité de la parcelle section D n°1201 ainsi que sur les parcelles n°931, 933 et 935 ;

Vote : 2 abstentions et 17 voix « contre »

DIVERS

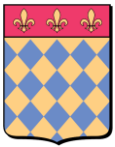
9.- Questions diverses

Projet SEMCODA / Grange Blanche : M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré, le 09 février 2021, M. PERRET, Directeur SEMCODA et M. BURGOS, Chef de projet « Grange Blanche ».

Une entente a été trouvée entre SEMCODA et la Commune sur le nouveau projet. La commune pourra ainsi acquérir le local situé sur la parcelle cadastrée section D n°706 pour y installer le service technique et les sapeurs-pompier.

OXYANE (TERRE D'ALLIANCES) va procéder à la cession de l'ensemble du site à SEMCODA.

Le local technique sera accessible par la commune à partir de septembre par le biais d'une convention avec SEMCODA ou d'une convention tripartite avec également OXYANE si la vente n'est pas formalisée à cette période. La commune deviendra propriétaire du local et des 2800 m² qui l'entourent par la suite.



M. le Maire précise qu'il a apporté son soutien à SEMCODA afin qu'ils puissent obtenir une subvention « FONDS FRICHE » auprès de la Région AUVERGNE-RHONE ALPES. M. le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en a fait de même.

Commissions intercommunales :

Christian COUDURIER fait le compte-rendu de la commission CCDSV « SPORTS ». Les élus sont sollicités pour faire remonter leurs idées sur de nouveaux équipements sportifs à mettre en place.

Alain MALLET fait le point sur la réunion ASSAINISSEMENT et son programme de travaux.

Jean-Marc BONZI informe le conseil des actions qui seront prochainement mises en place par la CCDSV au niveau de la gestion des déchets.

Four du Vallas : Par délibération n°2020-71 du 08 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'acquérir le four situé rue du Vallas pour un montant de 2 000,00 €. Mme CAILLAT, propriétaire du bien revient vers M. le Maire lui faisant part que les frais de géomètre pour effectuer la division de parcelle s'élève à 1 400,00 €. Elle demande alors que la commune en prenne 50% à sa charge.

Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) : Un film présentant le nouveau PAIT mis en place avec les 3 Communautés de Communes : Dombes Saône Vallée, de la Dombes, Val de Saône Centre, est diffusé à l'assemblée

Rafraichissement de la salle des fêtes : Les travaux avancent. Le choix des couleurs est en cours. L'ancien four a été cédé. En contrepartie, un don de 300 € a été déposé sur le compte du CCAS.

Elections départementales et régionales : M. le Maire informe les conseillers que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021 à la salle des fêtes, si le conseil scientifique valide l'organisation de ce double scrutin.

Service administratif : M. le Maire fait part de l'arrivée, le 1^{er} avril 2021, par voie de mutation de Mme Gladys VILLAND en tant qu'adjointe administrative en remplacement de Mme Nicole GIVRE qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} mai 2021.

Villeneuve,
Le 26 février 2021

Le Maire
David POMMIER